

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Pareille motion présentée en conformité de l'article 43 du Règlement, ne peut être mise en délibération que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

DEMANDE DE MESURES RELATIVES À L'IMPORTATION DE LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Wise (Elgin): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente et importante. Étant donné que le président Ford des États-Unis a imposé récemment un embargo sur le bœuf et que l'industrie canadienne du bœuf est dans le marasme depuis pas mal longtemps, surtout depuis quelques mois, compte tenu également de la braderie que représente l'accord sur la viande conclu entre le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande et vu, en outre, qu'à la suite de l'embargo américain, l'industrie canadienne du bœuf risque fort de voir arriver d'Australie et de Nouvelle-Zélande encore plus de viande, qui est sans doute déjà en route vers le marché américain, je propose, avec l'appui du député de Medicine Hat (M. Hargrave):

Que le ministre de l'Agriculture prenne des mesures immédiates pour veiller à ce que ce produit ne soit pas écoulé sur le marché canadien et impose sur-le-champ, au besoin, un embargo temporaire sur le bœuf provenant d'Australie et de Nouvelle-Zélande et, deuxièmement, que le ministre applique une loi canadienne sur l'importation de la viande, dont le besoin se fait sentir depuis longtemps et, enfin, qu'il négocie avec ses homologues américains un accord à plus long terme tenant compte des aspects traditionnels du commerce.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME VISANT À LA BAISSÉ DU CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, étant donné que depuis un an, le taux de chômage atteint 7 p. 100 ou plus, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, pour présenter une motion sur cette question urgente. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre somme le gouvernement d'établir un plan détaillé pour réaliser le plein emploi et qu'afin d'atteindre cet objectif, l'on fasse en sorte de réduire le taux de chômage actuel d'un nombre déterminé de points de pourcentage les trois prochaines années, tout comme le gouvernement s'était fixé des objectifs pour juguler l'inflation.

Questions orales

M. l'Orateur: A l'ordre. Y a-t-il consentement unanime pour la présentation d'une telle motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ DE LA QUESTION DU TRANSFERT DES HÔPITAUX À D'AUTRES PALIERS DE JURIDICTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement étant donné que le tollé de protestations suscité par le transfert des hôpitaux pour anciens combattants à d'autres paliers de juridiction semble indiquer que cette politique n'est pas à l'avantage de tous les anciens combattants canadiens. Avec l'appui du député de Esquimalt-Saanich (M. Munro), je propose donc:

Que l'on saisisse immédiatement le comité permanent des affaires des anciens combattants de tout ce qui touche au transfert des hôpitaux pour anciens combattants et que le comité soit autorisé à visiter les hôpitaux ayant déjà fait l'objet d'un transfert de juridiction ainsi que ceux qui font actuellement l'objet de négociations afin de déterminer si les accords de transfert en vigueur ont donné lieu à des injustices.

M. l'Orateur: A l'ordre. Aux termes de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE CABINET

DEMANDE DE NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES PROVINCES DES PRAIRIES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord saluer le retour du premier ministre à la Chambre; il nous montre comment il sait rester maître de la situation. Ma question découle du fait que la première réaction au discours du trône, du côté ministériel, a été la démission du ministre de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme cette démission ne laisse plus au sein du cabinet qu'un seul représentant, et quel représentant! des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, je me demande si le premier ministre peut assurer à la Chambre qu'il va s'empresse de nommer au moins un ministre de plus qui viendrait de ces trois provinces.